

PROTOCOLE ET DOSSIER DE DEMANDE D'ALLEGEMENTS ET / OU DE DISPENSES FORMATION AU DIPLOME D'ETAT DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (DETISF)

I. Cadre règlementaire :

- Décret n° 2006-250 du 1er mars 2006 relatif au diplôme de technicien de l'intervention sociale et familiale ;
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au diplôme de technicien de l'intervention sociale et familiale.
- Annexe IV de l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diplôme de technicien de l'intervention sociale et familiale.

II. Principes généraux :

La dispense de formation, lorsqu'elle est obtenue, signifie que le candidat est dispensé de suivre le temps de formation concerné et qu'il est également dispensé des épreuves de certification correspondantes.

L'allègement de formation, lorsqu'il est obtenu signifie que le candidat ne suit pas le temps de formation concerné, mais qu'il est tenu de se présenter aux épreuves de certification correspondantes.

Il est institué **une commission d'admission à l'epss**. Elle étudie chaque dossier transmis et se prononce sur la validation des demandes d'allègements et dispenses qui lui sont présentées. Elle propose un parcours individualisé au candidat.

Chaque candidat concerné est invité à vérifier au préalable si son parcours personnel lui permet de prétendre à des allègements ou à des dispenses. Les dispenses et allègements possibles sont indiqués dans l'annexe IV de l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale, joint à ce protocole.

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / +33(0)1 42 79 50 20 / Siret 784 281 065 00010

Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Cergy • 13 bd de l'Hautil 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / +33(0)1 30 75 62 96 / Siret 784 281 065 00036
www.epss.fr/ epss@epss.fr

Association loi 1901. N° déclaration d'activité 11 75 014 72 75 - Code APE 8542Z

III. Règles générales d'examen de la demande :

Les allègements n'ont pas d'application systématique. Les propositions faites par la commission d'admission correspondent à des parcours-types qui ne peuvent être modifiés. Ce choix permet de préserver une démarche de formation en groupe et une logique pédagogique dans un temps de formation resserré. Il est garant des conditions de transférabilité a priori de savoirs mobilisés avant l'entrée en formation.

En cas de difficultés identifiées au cours de la formation théorique ou pratique et de résultats insuffisants pendant les semestres, il peut être proposé une modification du parcours allégé visant l'efficacité de la professionnalisation de l'étudiant et en concertation avec lui.

INFORMATION IMPORTANTE

Selon les directives de la Région Ile-de-France, les personnes effectuant une demande d'allègements et/ou de dispenses, ne peuvent prétendre à une prise en charge financière des frais de formation par cette collectivité territoriale. Les candidats, acceptant la proposition d'allègements et/ou de dispenses présentée par l'epss, ne pourront plus avoir accès à la Voie Initiale, dite Voie Directe et pourront s'inscrire uniquement en apprentissage, en situation d'emploi ou en financement personnel.

Conditions d'éligibilité au financement de la formation par la Région Ile-de-France :

- ✓ Les élèves et étudiants âgés de 25 ans ou moins, inscrits ou non en mission locale à l'exception faite des apprentis ;
- ✓ Les élèves et étudiants sortis du système scolaire depuis moins de deux ans, à l'exception faite des apprentis ;
- ✓ Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum ;
- ✓ Les demandeurs d'emploi, n'ayant obtenu aucun diplôme, titre ou certification (y compris le Brevet des Collèges) ;
- ✓ Les bénéficiaires du RSA ;
- ✓ Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétences)-anciennement Contrat Aidé -y compris en cas de démission ;
- ✓ Les élèves ou étudiants dont le Service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / +33(0)1 42 79 50 20 / Siret 784 281 065 00010

Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Cergy • 13 bd de l'Hautil 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / +33(0)1 30 75 62 96 / Siret 784 281 065 00036

www.epss.fr/ epss@epss.fr

Association loi 1901. N° déclaration d'activité 11 75 014 72 75 - Code APE 8542Z

DIPLOME OBTENUS par le candidat/ Domaines de formation	DIPLOME D'ETAT de Moniteur éducateur	BACCALAUREAT professionnel services de proximité et vie locale	BACCALAUREAT professionnel services en milieu rural	BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BPJEPS animation sociale	DIPLOME D'ETAT d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile	DIPLOME D'ETAT d'assistant familial	DIPLOME D'ETAT d'aide Médico-Psychologique	Titre professionnel assistant de vie
DF 1 Conduite du projet d'aide à la personne	DISPENSE			Allègement	Allègement		Allègement	
DF2 Communication professionnelle et travail en réseau	DISPENSE	DISPENSE	DISPENSE	DISPENSE	Allègement	Allègement	Allègement	
DF3 Réalisation des actes de la vie quotidienne					DISPENSE	Allègement	Allègement	DISPENSE
DF4 Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	Allègement							
DF5 Contribution au développement de la dynamique familiale	Allègement					DISPENSE		
DF6 Accompagnement social vers l'insertion	DISPENSE	DISPENSE*	Allègement	Allègement				

* Uniquement pour les titulaires du BAC professionnel service de proximité et vie locale option activités de soutien et d'aide à l'intégration.

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / +33 (0)1 42 79 50 20 / Siret 784 281 065 000 10

Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Cergy • 13 bd de l'Hautil 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / +33 (0)1 30 75 62 96 / Siret 784 281 065 000 36

www.epss.fr / epss@epss.fr

DOSSIER DE DEMANDE
D'ALLEGEMENTS ET / OU DE DISPENSES

Diplôme d'Etat de
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Une fois le candidat admis, le dossier complet sera à renvoyer par mail ou par courrier au plus tard le :

Vendredi 15 avril 2022.

NOM : Prénom :

Nom de naissance :

Sexe : F H

Date de naissance : / / Lieu de naissance : Dpt

Nationalité.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mobile :

Adresse électronique :

Statut actuel : Salarié.e Etudiant.e
Si autre, merci de préciser :

Je, soussigné.e

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et l'authenticité des documents joints dans ce dossier de demande d'allègements et/ou dispenses.

Fait à :

Le :

Signature :

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / +33(0)1 4279 5020 / Siret 784 281 065 00010

Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Cergy • 13 bd de l'Hautil 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / +33(0)1 30 75 62 96 / Siret 784 281 065 00036

www.epss.fr/ epss@epss.fr

Association loi 1901. N° déclaration d'activité 11 75 014 72 75 - Code APE 8542 Z

Liste des pièces à fournir

- Une lettre détaillée comprenant :
 - vos motivations, relatives à votre demande d'allègements et/ou de dispenses ;
 - une description et analyse détaillées des fonctions déjà exercées, en lien avec les allègements et/ou dispenses souhaités ;
 - un descriptif des contenus d'enseignements théoriques et leurs volumes déjà acquis ;
- Un CV, présentant de façon détaillée vos diplômes et formations, vos expériences professionnelles ou bénévoles ;
- La copie des diplômes, titres professionnels ou certificats obtenus ;
- La copie des attestations de travail et tous les documents mentionnant des expériences extra-professionnelles (attestations de bénévolat, attestations de stage...) ;
- La copie de la carte d'identité / passeport / carte de séjour.

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / +33(0)142795020 / Siret 784

281 065 00010

Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Cergy • 13 bd de l'Hautil 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / +33(0)130756296 / Siret 784

281 065 00036

www.epss.fr/ epss@epss.fr

Association loi 1901. N° déclaration d'activité 11 75 014 72 75 - Code APE 8542 Z